



Main levée d'immobilisation d'un véhicule

Par **sammysamm**, le **24/03/2020** à **15:29**

Bonjour,

je fais l'objet d'une immobilisation de mon véhicule pour défaut de permis de conduire suite à une invalidation pour solde de points nul depuis le 02 octobre 2019. J'ai recouvré le droit à conduire depuis le 20 Mars 2020, et souhaite faire lever l'immobilisation.

Or, sur le certificat de situation administrative détaillé apparaît une OTCI DEPUIS LE 30 JUIN 2015.

EST CE QUE CETTE MENTION M EMPECHE DE FAIRE LEVER L IMMOBILISATION, CAR LA CARTE GRISE AYANT ETE VOLEE EN 2017 AVEC TOUS MES AUTRES PAPIERS ET EFFETS PERSONNELS, ET COMPTE TENU QUE JE DOIS PASSER LA VOITURE AU CONTROLE TECHNIQUE, ON ME DEMANDE UN FICHE D IDENTIFICATION DE VEHICULE, DOCUMENT IMPOSSIBLE A OBTENIR NI DE LA PREFECTURE NI DEPUIS LE SITE DE L ANTS. J EN APPELLE DONC A VOTRE AIDE POUR REMETTRE A JOUR MON VEHICULE.

MERCI D AVANCE POUR VOS REPONSES.

RESPECTUEUSEMENT,